



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 MARS 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	16	24

L'an deux mille vingt-trois, le six mars, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 28 février 2023

Le quorum étant atteint, Noël TOMASI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Noël TOMASI - Muriel BELTRAN - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Marie-Noëlle SAROCCHI - Pascale GIORDANO - Jérôme CAPPELLARO - Antoine DEGERINE - François-Marie LUCCHETTI - Claudia TORRE.

Absents excusés : Frédéric RAO (a donné procuration à Patrick GIGON) - Maria GAROBY (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI) - Patricia BENIGNI (a donné procuration à Claudia TORRE) - Mustapha RACHID (a donné procuration à François-Marie LUCCHETTI) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à François LEONELLI) - Paul POLI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Jessica LOPES-BARROSO (a donné procuration à Pascale GIORDANO) - François GRISANTI (a donné procuration à Thérèse MACRI).

Absents : Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°16-06-03-23

Objet : Créations et suppressions de postes - Mise à jour du tableau des emplois cible.

Le Maire soumet au Conseil Municipal le rapport suivant.

Mise à jour du tableau des emplois cible :

- Modification des intitulés de postes et services en lien avec le nouvel organigramme,
- Création du service ingénierie et modification des intitulés des postes associés,
- Passage du poste d'assistant DGS à temps complet avec modification de l'intitulé du poste et suppression du poste d'assistant de l'urbanisme suite à la réaffectation de l'agent,
- Intégration des postes précédemment créés et/ou pourvus,
- Modification du poste d'assistant juridique à 80% qui passe au service accueil-état civil à 80%,
- Modification des postes de 2 agents du service technique affectés au service entretien,
- Suppression du poste de responsable service entretien suite à un départ à la retraite,
- Suppression du poste d'adjoint au responsable du service technique suite à la réorganisation des services,
- Suppression du poste de responsable du service social à mi-temps et suppression du poste d'assistant au service accueil-état civil à mi-temps suite à l'intégration de l'agent au CCAS,
- Suppression de 3 postes d'adjoints techniques (1 poste non pourvu et 2 départs en retraite),
- Création d'un emploi permanent d'assistant administratif à temps complet au service juridique,
- Création d'un emploi permanent d'assistant administratif à temps complet au service urbanisme,
- Création d'un emploi permanent d'ingénieur de travaux public au service ingénierie à temps complet.

Accusé de réception en préfecture
 ingénieur à temps complet
 Date de télétransmission : 09/03/2023
 Date de réception préfecture : 09/03/2023

- Création d'un emploi permanent d'adjoint technique au service culture à temps complet dans le cadre d'une réorganisation du service,
- Création d'un emploi non permanent au service urbanisme à temps non complet (15h/hebdomadaire).

Les 3 premiers postes sont actuellement occupés par des contractuels eu égard à l'accroissement temporaire d'activité de ces services. L'accroissement d'activité perdure et il est nécessaire de créer ces emplois de manière permanente.

Le poste d'adjoint technique est créé consécutivement à une réorganisation du service culture et pour faire face aux nécessités de service.

L'emploi non permanent au service urbanisme est créé pour faire face à un surcroît d'activité.

Les grades minimum et maximum sont indiqués dans le tableau des emplois et la rémunération sera fixée au maximum de l'indice terminal du grade associé au poste à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget et le tableau est représenté au conseil municipal à chaque vote du budget.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :


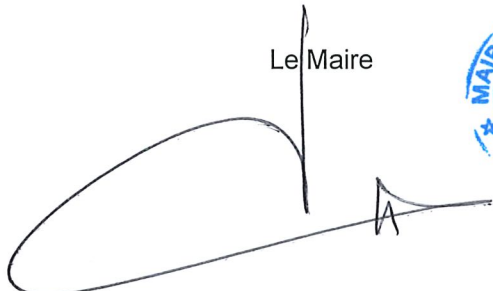
D'APPROUVER le tableau des emplois cible ci-annexé à la présente délibération ;

DIT la présente délibération fera l'objet d'une publication au registre des délibérations de la commune et d'un affichage sur le site internet de la Ville (Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021).

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



POSTE CREE	Service	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	CONTRAC. A DEFAUT	POSTES CREEES	Tps travail heβδο
Directrice Générale des Services	1 GENERALE	Attaché	Attaché territorial principal	NON	35	35
Collaborateur de Cabinet	1 GENERALE			OUI	35	35
Assistant administratif	1 GENERALE	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère cl	NON	35	35
Assistant administratif	2 ACCUEIL- ETAT CIVIL	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère cl	NON	35	35
Resp service accueil - état civil	2 ACCUEIL- ETAT CIVIL	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère cl	NON	35	35
Assistant administratif	2 ACCUEIL- ETAT CIVIL	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère cl	NON	35	35
Directeur de la politique publique locale, des projets, des Systèmes d'Info et de la communication	1 GENERALE	ATTACHE	Attaché territorial principal	OUI	35	35
Ingénieur de travaux	15 INGENIERIE	Ingénieur	Ingénieur principal	OUI	35	35
Ingénieur chargé mission	15 INGENIERIE	Ingénieur	Ingénieur principal	OUI	8	8
Ingénieur de travaux	15 INGENIERIE	Ingénieur	Ingénieur principal	OUI	35	35
Responsable service urbanisme	3 URBANISME	Adjoint Administratif	Rédacteur 1ère cl	OUI	35	35
Assistant administratif	3 URBANISME	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère cl	OUI	35	35
Assistant administratif	2 ACCUEIL- ETAT CIVIL	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère cl	OUI	35	35
Responsable service finances	4 FINANCES	Rédacteur	Rédacteur 1ère cl	OUI	35	35
Assistante service finances	4 FINANCES	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère cl	NON	35	35
Resp. Service finances, juridique, marchés publics	4 FINANCES/JURIDIQUE	ATTACHE	Attaché territorial principal	OUI	35	35
Assistant administratif	4 JURIDIQUE	Rédacteur	Rédacteur principal de 1ère cl	OUI	35	35
Responsable service scolaire	5 SCOLAIRE ADMIN	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère cl	NON	35	35
Assistant administratif	5 SCOLAIRE ADMIN	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal 1ère cl	NON	35	35
Agent technique polyvalent	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 1ère cl	NON	28	28
ATSEM	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 2ème cl	Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 1ère cl	OUI	35	35
Agent technique polyvalent	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 2ème cl	Agent Spécialisé Principal des écoles maternelles 1ère cl	OUI	28	28
Agent technique polyvalent	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 1ère cl	NON	32	32
Agent technique polyvalent	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 1ère cl	NON	30	30
Agent technique polyvalent	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 1ère cl	NON	30	30
Agent technique polyvalent	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 1ère cl	NON	30	30
Agent technique polyvalent	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 1ère cl	NON	30	30
Agent technique polyvalent	6 TEC. SCOLAIRE/ENTRETIEN	Adjoint Technique Territorial	Adjoint Technique Principal 1ère cl	NON	30	30

Accusé de réception en préfecture
026-212000570-20230306-16-06-03-23-01
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception en préfecture : 09/03/2023

